

**Commune d'ETTERBEEK**  
**Monsieur Alex**  
**MAGOTTEAUX**  
**Urbanisme et**  
**Environnement**  
Avenue d'Auderghem, 113-  
117

**B - 1040 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : U2008/YS/7891  
N/Réf : AVL/KD/ETB-2.148/s.438  
Annexe : 1 dossier

Monsieur,

**Objet : ETTERBEEK. Rue Fétis, 26. Installation de deux terrasses en façade arrière.**

En réponse à votre lettre du 15 juillet 2008, en référence, reçue le 22 juillet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 6 août 2008, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

La demande concerne une maison qui se situe dans la zone de protection du parc Félix Hap. Construite en briques rouges, la façade (de deux niveaux et deux travées) a déjà été modifiée par l'ajout d'une lucarne (chien-assis) dans le versant avant de la toiture.

Le projet prévoit la construction de deux terrasses en façade arrière, au rez-de-chaussée ainsi qu'au premier étage.

***Bien que les travaux soient déjà entrepris, la CRMS n'émet pas d'objection sur la demande car les interventions n'auront pas d'impact négatif sur les différentes perspectives depuis le site classé.***

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. VAN LOO  
Secrétaire

G. VANDERHULST  
Président f.f.

C.c. : A.A.T.L. - D.M.S., A.A.T.L. - D.U.